



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **15-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 17 avril 2008**

Le dix-sept avril deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset.

Date de convocation : 9 avril 2008

Nombre de délégués en exercice : 18

Présents : 18

Votants : 18

Présents : Mmes C.DIDIER, M.MASTROMAURO, J.CHAPUIS(suppléante de Mme BROUZET), G.FRIER, J.CARRIER, J.TESSAIRE, A.SAUNIER-PLUMAZ, V.MICHEL, MM M.BAFFERT, F.GILABERT, A.CARBONARI, D.ROUX, G.JULLIEN, C.COIGNÉ, P.MOLINARO, Y.BOULARD, J.GAUTHIER, M. REPELLIN.

Absents excusés : Mme M. BROUZET

Président de séance : Marcel REPELLIN,

Secrétaire de Séance : Véronique MICHEL

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
Election du Président

Rapporteur : Marcel REPELLIN

DELCOM 15-08

Conformément à L'article L 5211-2 qui renvoie aux articles L2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical élit le Président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le doyen d'âge parmi les délégués préside la séance en vue de l'élection du Président.

Le président de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Président.

Conformément aux dispositions des articles L5211-1 et L5211-2 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est vous proposé de désigner : Mme Véronique MICHEL

Le secrétaire procède à l'appel nominal

Il est procédé à l'appel à candidature : MM Michel BAFFERT et Denis ROUX se déclarent candidats.

Il est procédé au vote

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu : Michel BAFFERT : 12 voix, Denis ROUX : 6 voix.

Michel BAFFERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est déclaré élu Président du SIRD.

Marcel REPELLIN, doyen d'âge et président de séance laisse la présidence à Michel BAFFERT

Le comité syndical prend acte de l'élection du président.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 18 avril 2008

Le Président,
Michel BAFFERT